Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 85 (1940)

Heft: 8

Artikel: Milice

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348339

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse : 1 an fr. 12.-; 6 mois fr. 7.-

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :

3 mois fr. 4.-

1 an fr. 15.-; 6 mois fr. 9.-3 mois fr. 5.-

Prix du numéro: fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES: Société de l'Annuaire Vaudois S. A. - Rue Neuve, 1 - Lausanne

Milice

Le fascicule de juillet de la Revue militaire suisse contient une étude du lieut. Gafner « Réflexions d'un officier d'infanterie » qui présente un grand intérêt et examine une foule de questions touchant la psychologie militaire et l'art de commander. Il y a là pour un chef, officier ou sous-officier, matière à fructueuses méditations. Ces pages un peu touffues, riches de pensée et d'imagination, animées d'un souffle vivifiant, feront réfléchir tous ceux qui ont le sentiment de leur responsabilité, le goût de l'effort et la passion de leur métier de chef. Ce jeune officier sait observer avec intelligence et discernement, ses expériences seront utiles à ses camarades plus âgés. Il a sans cesse devant les yeux la réalité de la guerre et le souci de préparer ses hommes physiquement et moralement à cette terrible réalité.

Le chef doit être pour sa troupe un ferment d'énergie et d'activité, « sans faiblesse, en cherchant toujours mieux à comprendre les hommes, à les plaindre parfois, mais jamais à leur céder ». Conclusion d'un article remarquable qui soulève de nombreux problèmes et pourrait être le point de départ d'une étude approfondie et nécessaire sur la psychologie du chef. Car il se commet beaucoup d'erreurs et de maladresses, chez nous, dans ce domaine ; les plus brillants sujets des écoles centrales sont quelquefois de médiocres psychologues.

Le lieut. Gafner nous permettra de le contredire sur un point, seulement, touchant la préparation à la guerre. Selon lui, nous ne croyons pas à la guerre, notre peuple a la quasi certitude que rien ne nous arrivera. Ainsi, nous avons plus de peine que d'autres à nous plier aux dures nécessités de la préparation à la guerre.

Les événements de ces derniers mois au contraire, ont amplement démontré que notre peuple s'attendait au pire. A plusieurs reprises, il a eu le sentiment d'avoir échappé de justesse au péril et les exodes de la population de certaines contrées sont bien la preuve qu'on ne sous-estimait pas le danger. Malgré les apparences contraires, une certaine inquiétude persiste, de nombreux indices le prouvent, à chaque instant.

Le lieut. Gafner pense que la certitude que rien ne nous arrivera vient de la longue paix que nous avons connue, de notre naturelle bonhomie, de ce sentiment inné que nous ne sommes pas comme les autres, du désir de vivre en paix, et il ajoute : « Cette mentalité est un inconvénient qu'il faut admettre, car il est probablement inhérent à l'armée de milice ».

Que signifie le terme de milice ? Il serait utile de s'entendre, une fois, sur le sens réel de ce mot qui donne lieu à des interprétations fort diverses et souvent contradictoires.

Avant la Révolution française, milice signifiait corps de troupes, armée, (du latin militia). On écrivait, au XVIII et au XVIII siècle, l'« Histoire de la milice française », dans le sens d'armée française, et à cette époque les armées du roi ne comptaient que des soldats de métier (mercenaires). La notion du soldat-citoyen est née de la Révolution, avec le service personnel et obligatoire (sauf en Suisse où il a existé dès la fondation de la Confédération). La définition moderne de ce mot est : troupe non permanente de soldats-citoyens. Elle s'applique à toutes les armées qui ne sont pas formées de professionnels.

Actuellement, les seules armées permanentes qui existent sont : l'armée régulière anglaise (200 000 hommes) ; l'armée régulière des Etats-Unis d'Amérique (300 000 hommes). Une partie des troupes coloniales françaises, la Légion étrangère, les troupes coloniales hollandaises, la garderouge soviétique, peuvent être rangées dans cette catégorie.

Toutes les autres armées correspondent à la définition des milices; toutes sont formées de soldats-citoyens qui passent un temps plus ou moins long sous les drapeaux, en partie encadrés et instruits par des professionnels.

Prenons l'exemple de l'armée française de 1939. Un jour avant la mobilisation de septembre, elle se composait : des écoles militaires, de l'armée dite active, soit 400 000 jeunes gens de 20 et 21 ans recevant leur instruction dans les casernes (un ou deux ans), des cadres permanents (officiers et sous-officiers de carrière), des troupes coloniales et de la Légion étrangère. En tout 500 000 hommes, dont 100 000 professionnels.

La mobilisation de guerre a porté cette armée à 5 ou 6 millions d'hommes, par l'apport des réservistes et des territoriaux, c'est-à-dire des hommes de 22 à 45 ans. La majorité d'entre eux n'avaient fait aucun service depuis leur temps de caserne, ou depuis la guerre de 1914-1918, pour les classes les plus anciennes. Depuis 1918, on n'avait appelé qu'un nombre toujours plus restreint de réservistes aux périodes d'instruction (cours de répétition).

Ainsi, un régiment d'infanterie sur pied de guerre comptait, à la mobilisation 39, au maximum 600 soldats de l'active, une dizaine d'officiers de carrière (les autres envoyés aux formations de réserve), et de 1800 à 2000 réservistes (officiers, sous-officiers et soldats) ayant pour la plupart, perdu tout contact avec la vie militaire, civils ne connaissant pas leurs officiers, officiers voyant leurs hommes pour la première fois. Il a fallu cinq à six jours pour qu'un régiment soit prêt à partir.

Comparez avec notre mise sur pied rapide (une demijournée), les corps de troupes et unités exercés et entraînés chaque année, formés d'hommes habitués à vivre ensemble, commandés par des chefs connus de leurs subordonnés, les hommes se présentant armés et équipés sur les places de mobilisation, repris instantanément par les réflexes militaires. La supériorité de notre système est évidente. Et, cependant, le mot de milice éveille chez beaucoup une idée d'infériorité. Le souvenir de la garde nationale de Louis-Philippe qui, pendant tout le XIXe siècle, a fourni ample matière aux plaisanteries, persiste. Un discrédit tenace s'attache au personnage comique du garde-bourgeois que le vaudeville et l'opérette ont ridiculisé, personnage qui n'a rien de commun avec notre soldat.

Il ne faut pas attacher d'importance au sens infiniment variable du mot : milice. Si l'armée suisse est une armée de milices, toutes les armées à service obligatoire le sont aussi, puisque toutes formées de soldats-citoyens qui rentrent périodiquement ou définitivement dans la vie civile. Sur pied de guerre, notre armée est beaucoup moins « milice » (ce mot pris dans son sens défavorable) que l'armée française par exemple. En effet, l'armée suisse se compose d'hommes exercés et entraînés, alors qu'en France 500 000 hommes de l'active se trouvent noyés dans 5 à 6 millions de réservistes et de territoriaux dont l'instruction est nettement inférieure à celle de nos soldats.

En temps de paix, le régiment est en France, en Allemagne, en Italie, une simple unité administrative chargée de l'instruction des recrues. A certaines époques, au départ de la classe, le régiment n'est qu'un squelette et ne se compose que d'un cadre réduit d'officiers et de sous-officiers de carrière.

Comparons maintenant le rendement de l'instruction des réserves en Suisse et en France, en temps de paix. La Suisse a 4 millions d'habitants, la France 40 millions. Chaque année, en Suisse, jusqu'à la mobilisation de 1939, on a mis sur pied, outre la classe de 25 000 recrues et les écoles spéciales, 120 à 150 000 hommes pour les cours de répétition. Si la France avait exercé ses réserves dans les

MILICE 301

mêmes proportions que nous, elle aurait appelé chaque année 1 million 200 mille à 1 million 500 mille réservistes sous les drapeaux, mais on s'est contenté d'en convoquer de 10 000 à 50 000. Cette simple constatation, basée sur des chiffres positifs, est assez éloquente pour se passer de commentaires.

En Suisse, l'instruction des recrues se donne, non pas par régiment, mais par division et par armes, sous la direction d'un cadre permanent (officiers et sous-officiers instrucgeurs.)

Il n'y a donc, en temps de paix, entre l'armée suisse, dite de milices, et les autres armées qu'une différence dans la durée et la répartition du service d'instruction. Selon l'heureuse formule du général Bordeaux, le Suisse est « soldat à domicile », tandis que le Français, son temps de caserne passé, se retrouve civil complet et ne redevient soldat qu'à de rares exceptions, pour de courtes périodes, ou n'est même rappelé qu'en cas de guerre. L'officier de réserve (non professionnel) n'a ni devoirs, ni responsabilités hors des périodes de service qui sont beaucoup plus espacées que chez nous et dont on peut se faire dispenser très facilement.

Le lieut. Gafner commet une erreur en admettant que le rendement de notre système est handicapé par une mentalité inhérente à l'armée de « milice » « formée de citoyens replongés à chaque instant — même en période de mobilisation — dans la vie civile ». Cette définition s'applique exactement à toutes les autres armées, qui sont toutes, comme la nôtre, formées de citoyens arrachés pour un temps à leurs habitudes et à leurs aises. Le soldat français, ouvrier, paysan, artisan, commerçant ou intellectuel, a, comme le nôtre, continué depuis septembre 1939, à se préoccuper des récoltes, de son bureau, de son commerce et de sa famille. Il a, comme le nôtre, obtenu des permissions et des congés pour régler ses affaires. Ses pensées étaient souvent orientées ailleurs que vers la guerre, excepté pendant les quelques semaines de la bataille de France, où il s'est trouvé en face de l'implacable destin.

Les officiers français ont eu à combattre les mêmes dépressions, à réagir contre les mêmes tendances que chez nous ; les événements ont prouvé qu'ils n'étaient pas arrivés à vaincre ces causes d'infériorité et que la cohésion et la discipline avaient été gravement atteintes. A nous d'en tirer les leçons qui s'imposent, mais cessons de croire à une infériorité congénitale de notre système, car nous risquons ainsi d'affaiblir le ressort moral de notre armée.

Le colonel-divisionnaire de Diesbach était d'avis de retrancher radicalement de notre vocabulaire ce mot imprécis de milice qui contribue à maintenir parmi nous ce que les psychiatres appellent un complexe d'infériorité.

* *

En résumé, il existe deux formes, deux systèmes principaux d'armées :

1. L'armée du service obligatoire, la nation armée, avec cadre permanent, formée de soldats-citoyens qui passent un temps plus ou moins long sous les armes et rentrent ensuite dans la vie civile. Ce système donne aux armées des grandes puissances de l'Europe actuelle des effectifs de millions d'hommes. L'Angleterre, fidèle jusqu'ici au principe de l'armée de métier (excepté pour un an, en 1917-18), a introduit le service obligatoire en 1939, tout en conservant son armée régulière.

A côté de leur cadre professionnel, les pays où le service est obligatoire entretiennent généralement un noyau de troupes permanentes (Légion étrangère, troupes coloniales, garde républicaine). La Suisse n'échappe pas à cette obligation; elle entretient, outre le haut commandement de l'armée, un cadre d'officiers et de sous-officiers de carrière (corps des instructeurs), un service d'état-major général, des compagnies de volontaires, les gardes des forts de St-Maurice et du Gothard, le personnel du dépôt de remontes de cavalerie et de la régie, le corps des gardes-frontière,

soit 9000 à 10 000 officiers, sous-officiers et soldats de métier, qui constituent l'élément permanent de notre défense nationale.

2. L'armée de métier, permanente, composée uniquement d'engagés volontaires, professionnels militaires, avec cadre complet d'officiers et de sous-officiers de carrière.

Les armées de métier coûtent très cher, leurs effectifs sont faibles par rapport à la population des pays qui ont adopté ce système (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique).

La Reichswehr allemande, imposée par le traité de Versailles à l'Allemagne, en 1918, était une armée de métier de 100 000 hommes. Le chancelier Hitler l'a supprimée et a rétabli le service obligatoire.

Major de V.